



Fiche n°L2-IM-02
Priorité : Lot 2
Projet immatériel

MISE EN PLACE D' ACTIONS POUR AMÉLIORER LA PROPRETÉ DE L' ESPACE PUBLIC

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à intensifier les actions, qu'elles soient citoyennes ou communales, permettant de maintenir ou d'améliorer la propreté des espaces publics.

Il s'agira de **sensibiliser** le grand public à la propreté, notamment à l'aide de panneaux de sensibilisation posés près des filets à déchets aux endroits identifiés comme problématiques (près des principales voiries venant de la N4). Les touristes profitant des gîtes, tout comme les camps scouts, seront également mieux informés.

Des poubelles permanentes seront placées le long des routes et dans les villages où les promeneurs-ramasseurs pourront déposer leur « récolte ».

Les **opérations villages et rivières propres** seront pérennisées et valorisées.

Enfin, les **actions de l'agent constatateur** en charge de constater les incivilités liées aux déchets seront soutenues par les citoyens via la création d'une application pour la localisation des dépôts sauvages.

2. Justification du projet

Malgré des progrès constatés au niveau de la collecte des déchets, la population est particulièrement préoccupée par la propreté dans les villages et le long des routes. Les dépôts clandestins et les déchets sauvages forment une pollution visuelle et environnementale dénoncée par les habitants. L'indifférence à la propreté (incivilité) d'une partie de la population (intra et inter communale) est considérée comme une menace pour la qualité de l'environnement.

De plus, cela ternit l'image de la Commune, notamment au niveau touristique.

Les informations n'atteignent pas toujours leurs publics-cibles : l'utilisation de plusieurs vecteurs de communication permettra d'atteindre le plus de catégories de population possible.

Effets directs et multiplicateurs

- Amélioration de la biodiversité et des paysages, du cadre de vie
- Plus grande propreté dans les villages et le long des routes
- Valorisation du tourisme

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- L1-IM-04 : Encouragement des productions locales et des circuits courts
- L2-IM-03 : Mise en place d'un mouvement « Zéro déchet »
- L3-IM-05 : Mise en place de projets renforçant la cohésion sociale
- L3-IM-04 : Mise en place d'actions en faveur de la nature
- L3-IM-08 : Développement de l'économie circulaire favorisant la transition et les liens citoyens

3. Lien à la stratégie du PCDR

Social	2 S'appuyer sur le tissu associatif pour stimuler la cohésion entre les habitants
	2.3 En mettant en place des actions pour renforcer la cohésion sociale et la communication
Environnement	3 Préserver et améliorer le cadre de vie en tenant compte de l'identité rurale
	3.1 En assurant le développement convivial des villages en intégrant les recommandations du Schéma de Développement Communal
	3.2 En protégeant et en valorisant les éléments du patrimoine local
Environnement	4 Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
	4.1 En allégeant l'empreinte énergétique du territoire, en encourageant des modes de consommations et de productions raisonnées
	4.2 En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature
	4.3 En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives stimulant la protection des ressources, en particulier l'eau, et la gestion des déchets

Liens avec d'autres stratégies

- PST (Programme Stratégique Transversal) : être une commune durable, où il fait bon vivre, dans un cadre agréable, propre et bien organisé ; assurer la propreté de notre commune et lui conserver son attrait

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+			Sensibilisation aux impacts des déchets ; incitation aux changements de comportements
	+++		Préservation de l'environnement (et des paysages) des pollutions (y compris visuelles)
		++	Amélioration de l'image touristique de la commune tournée vers un tourisme durable lié à la qualité de sa nature et de ses paysages

5. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune, CLDR, à plus long termes GT (Groupe de Travail) nature (qui sera mis en place dans le cadre de la fiche projet du lot 3 : Mise en place d'actions en faveur de la nature)
- Autres intervenants financiers potentiels : Idelux Environnement, Wallonie (campagne de sensibilisation nationale WAPP - Wallonie Plus Propre)
- Partenaires associés : associations, groupements citoyens, DNF, PNHSFA, écoles, Syndicat d'initiative

6. Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans car il est transversal et répond à plusieurs objectifs de la stratégie. Il vise le collectif. Beaucoup d'initiatives ont été mises en place plus ou moins récemment ce qui permet de le faire « patienter ».

État du dossier/ Etat actuel

- Des filets à cannettes ont été installés en mai 2020 sur la route menant de la N4 vers Tintange et en haut du Dahl.
- En 2020, la Commune est passée à une taxation sur les déchets ménagers au poids. De nombreux ménages ont ainsi pu voir leur facture globale diminuer. Il n'a pas été constaté beaucoup plus de dépôts clandestins qu'avant.
- Depuis 2012, les ouvriers communaux ont la mission supplémentaire de ramasser les déchets en bord de route.
- Depuis 2013, différents groupements communaux participent à WaPP (ou son équivalent) chaque année. En 2019, les quantités ramassées étaient respectivement de 72 sacs PMC et de 78 sacs résiduels. En 2020, près de 4% de la population y a participé soient 92 personnes.
- L'agent constatateur a dressé une dizaine de constats chaque année, entre 2013 et 2019, ce qui a donné lieu à 1 ou 2 PV annuels, tous concernant les dépôts clandestins ou les déchets sauvages. En 2020, 38 constats ont été effectués, dont 24 pour les déchets qui ont donné lieu à 4 PV.

Programme des travaux

Sensibilisation

- Grand public : Poser des panneaux le long des principales voiries venant de la N4
- Gîtes et scouts : Mettre à la disposition des locataires des gîtes et des camps scouts une notice explicative pour le tri des déchets en français et néerlandais, via la Commune et le Syndicat d'initiative

Poubelles permanentes

- Identifier les endroits où les placer : des endroits visibles pour éviter les dépôts clandestins et facilement accessibles pour en faciliter le ramassage. Leur localisation sera étudiée au cas par cas afin d'éviter que ces poubelles ne deviennent des lieux de dépôts. Eventuellement, une surveillance par des caméras sera envisagée.

Opérations WaPP

- Pérenniser le soutien à ce type d'opération

Soutenir les actions de l'agent constatateur

- Mettre en place une application permettant aux citoyens d'avertir la Commune, via l'agent constatateur et/ou le service travaux, des différents soucis de déchets sauvages et de dépôts clandestins avec photos.

Planification des travaux

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Récurrence des informations/communications/sensibilisations

7. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Sensibilisation des touristes	Notice créée et distribuée aux gîtes et aux camps scouts	Administration communale
Panneaux et poubelles	Installation de 13 équipements (1 par village)	Administration communale
Opérations WaPP, commune et rivière propres	Participation annuelle	Site WaPP
Application citoyenne	Création	Administration communale (Agent constatateur, service travaux)

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Opérations WaPP	Quantité ramassée diminue de 50% en 10 ans	WAPP 72 sacs PMC et de 78 sacs résiduels en 2019
Agent constatateur	Diminution des infractions : nombre de constat diminue de 50% en 10 ans	Rapport annuel